



Les informations réglementaires des transports scolaires en vigueur sur le territoire de l'Aveyron sont consultables sur le site : [www.lio.laregion.fr](http://www.lio.laregion.fr)

Pour plus d'informations contactez le : **0 806 800 350** Service gratuit + prix appel

## 1 Imprimé à compléter, à signer et à renvoyer à :

Maison de la Région

Service Régional des Mobilités de l'Aveyron

41-43 rue Béteille - 12000 RODEZ

✓ Remplir impérativement toutes les rubriques

✓ Remplir 1 imprimé par élève

✓ Chaque demande concernant des enfants d'une même famille doit impérativement être faite sous le nom du même représentant légal

## 2 Tout dossier reçu après le 31 juillet 2022 devra être accompagné d'un chèque de 25€ à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

*(Indiquer au dos du chèque, le nom et prénom de l'élève. Ne pasagrafer le chèque).*

## 3 Tarifs du titre de transport

élève ayant-droit	élève non ayant-droit
Gratuit	195 € sous réserve de places disponibles <i>cf. règlement des transports de l'Aveyron</i>

## 4 Elèves non concernés par cette inscription

- les élèves domiciliés et scolarisés sur le territoire de :
  - Rodez-Agglomération (Communes de Rodez, Druelle-Balsac, Le Monastère, Luc-Primaube, Olemps, Onet-le-Château, Sainte Radegonde, Sébazac-Concourès)
  - la Communauté de Communes de Decazeville Communauté (12 communes)
  - la Communauté de Communes de Millau Grands Causses (15 communes)
- les élèves bénéficiant d'un transport relevant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- les étudiants poursuivant leurs études après le bac
- les élèves domiciliés hors du département (inscription dans le département du domicile)